

■ **Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées**, à Neuchâtel (FOSC du 10.09.2002, p. 9).  
Delachaux Pierre-André n'est plus membre du comité directeur; ses pouvoirs sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Terraz André, de et à La Chaux-de-Fonds, membre du conseil de fondation et du comité directeur.  
Journal no 2810 du 03.10.2002  
(00678106 / CH-645.1.002.656-8)